



PREAVIS MUNICIPAL NO 3/2014

Concernant le projet de budget pour l'année 2015

Au Conseil communal d'Yvorne,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le Conseil d'Etat a adopté à la mi-septembre 2014 le projet de budget de l'Etat de Vaud pour 2015 en arrêtant le montant total de la facture sociale des communes à Fr.675.98 mios, déduction faite des Fr.10.9 mios liés à Forjad (programme d'aide aux jeunes gens entre 18 et 25 ans). Ce montant représente une augmentation effective de 4,75 % par rapport aux acomptes 2014.

Il faut également savoir que le montant définitif de la facture sociale doit encore faire l'objet d'une approbation par le Grand Conseil en décembre seulement.

2. Explications par rubriques

A la lecture de ce budget, vous pourrez constater que les postes existants sont activés au plus près de la réalité et surtout de la nouvelle capacité financière de la commune.

Dans les **finances** (21 impôts), les impôts des personnes physiques ont été majorés de Fr.150'000.00 conformément aux prévisions de la Recette du District.

Toujours dans ce secteur (22), vous pourrez constater l'influence des dépenses thématiques octroyées pour les années 2013 et 2014 sur le retour de péréquation qui présente un solde en notre faveur pour l'instant.

23, 31, 32 RAS

33 : vignes, au 33.3904, la location des caves communales a été réactivée selon proposition de la fiduciaire et réadaptée aux conditions actuelles.

351 : Bâtiments communaux, travaux pour Fr.225'000.0 (351.3141 et 351.31411), répartis comme suit :

- ➡ Changement des cylindres à la buvette du football club et caveau pour Fr.15'000.00 (même système que le bâtiment communal)
- ➡ Rénovation des salles de bain à la Couronne et modification de fenêtres pour Fr.45'000.00

- ☛ Changement de la chaudière de la Grappe et fenêtres de la salle du Conseil pour Fr.85'000.00
- ☛ Caveau, réfection des toilettes pour Fr.50'000.00
- ☛ Collège de Versvey, changement de la chaudière pour Fr.30'000.00

Afin de pallier à ces dépenses, nous avons prélevé Fr.200'000.00 au bilan, fonds de rénovation des immeubles, 351.4803.

352, 42, 43, 44, 45, 46 RAS.

51, 54 56, 58, 60, 64, 65, 66 RAS.

72, Prévoyance **sociale**, la contribution financière pour l'accueil de jour des enfants passe respectivement de Fr.64.00, 94.00 à Fr.160.00 par habitant.

73, 81 RAS

82 : Entretien et création d'éclairage public pour Fr.147'500.00 relatif à l'installation d'un éclairage public aux Ecots et le remplacement de 55 ampoules au mercure sur le territoire.

Le plan des investissements prévus est annexé au présent document.

3. Récapitulatif

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget de fonctionnement de la caisse communale pour l'exercice 2015. Il se récapitule comme suit :

- Dépenses	:	Fr.5'759'984.00
- Recettes	:	Fr.5'660'498.00

Excédent de charges : Fr. 99'486.00

4. Conclusion

En conclusion, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

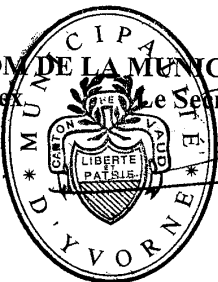
- vu le présent préavis
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce projet
- considérant qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'adopter le budget de la caisse communale pour l'année 2015 tel que présenté

ADOPTE EN SEANCE DE MUNICIPALITE LE MERCREDI 8 OCTOBRE 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : Ph. Gex Le Secrétaire : Ch. Richard



The seal is circular with a double border. The outer border contains the text 'MUNICIPALITE D'YVORNE' at the top and 'LE CONSEIL COMMUNAL' at the bottom. The inner border contains the text 'LIBERTE PATRIE' in the center, flanked by two stars. The seal is overlaid with two handwritten signatures in black ink.